



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit certifié CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément B010757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. HUMIGENEPOUDREJ
12/2019 – V1

Élevage familial

HUMIGÈNE POUDRAGE

Activateur de compostage

Norme NF U 44051/A1 – 4.1

Destination

Préparation fermentée riches en bactéries et champignons. Produit à mélanger au compost domestique pour améliorer son évolution, ou sur les litières des animaux.

Composition

Mélange de Lithothamne (tests calcaires de *Lithothamnium calcareum*, petit corail de mers tempérées) et de matières végétales fermentées contenant des bactéries et des champignons de milieux naturels.

Utilisation

Mélanger aux matières à composter en constituant un tas ou en le retournant, à raison de 2 à 3 kg par m³. Sur les litières des animaux (lapins, volailles, petits ruminants), apporter 10 à 15 grammes/m² plusieurs fois par semaine, suivant volume de déjections et de litière apportée.

Conditionnement

Seau de 2 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!